

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Premier projet de règlement numéro PP28-2024 adopté le 18 novembre 2024

Règlement numéro 0<-2024 de concordance modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement afin de le rendre conforme au règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme quant aux dispositions concernant le PPU Centre-ville

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 18 novembre 2024;

Le < 2024, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement est modifié afin de se conformer au PPU centre-ville du plan d'urbanisme de la façon suivante :
 - 2.1. Ajouter au tableau I de l'article 34 intitulé « Opération cadastrale pour un terrain à l'intérieur du périmètre d'urbanisation » à la septième ligne intitulée « Zones à l'intérieur du *centre-ville* » les zones suivantes : « GJ19C, GJ34C, GJ29R, GJ32C, GK02C et GK30C, GK25C, GK29P, GJ35C et HK10C ».
 - 2.2. Ajouter au tableau I de l'article 34 intitulé « Opération cadastrale pour un terrain à l'intérieur du périmètre d'urbanisation » à la douzième ligne, la zone « GK35R ».
 - 2.3. Remplacer au tableau I de l'article 34 intitulé « Opération cadastrale pour un terrain à l'intérieur du périmètre d'urbanisation » tous les termes « *centre-ville* » par les termes « sous-secteur 2 du secteur *centre-ville* ».
3. Le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement n'est pas autrement modifié.
4. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Julie Bourdon, présidente de la séance

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe